

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 2 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le deux juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Mme Pascale ANDRE, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, à l'exception de :

- Monsieur Jean-Jacques STEPHAN, excusé.

Madame Anne QUEMENEUR est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 22 mai 2018 est adopté à l'unanimité.

L'assemblée passe à l'ordre du jour.

DCM 2018-05-01 DM n°1 budget commune

Madame Pascale ANDRE, Maire, informe le Conseil Municipal qu'il convient d'ajuster la comptabilité pour régulariser les écritures comptables.

Suite à un titre perçu en 2016 pour des indemnités journalières qui ne concernaient pas un agent de la commune, il convient d'annuler ce titre pour être en conformité.

Article	Compte	Opération	Montant
673	Mandat pour titre annulé		+11700€
023	Virement à la section d'investissement		-11700€
021	Virement à la section de fonctionnement		-11700€
1641	emprunts		+11700€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative n°1 du Budget Commune 2018 et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DCM 2018-05-02 DM n°2 budget commune

Madame Pascale ANDRE, Maire, informe le Conseil Municipal qu'il convient d'ajuster la comptabilité pour régulariser les écritures comptables.

En effet, suite à des mouvements de personnel et aux remplacements pourvus via le centre de Gestion, la provision initiale pour personnel extérieur risque d'être insuffisante jusqu'au mois d'octobre. De plus, l'archivage des documents administratifs qui est en cours, n'est pas acté dans le budget. Il convient d'en tenir compte aussi.

Article	Compte	Opération	Montant
6218	Autre personnel extérieur		+10 000€
023	Virement à la section d'investissement		-10 000€
021	Virement à la section de fonctionnement		-10 000€
1641	emprunts		+10000€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative n°2 du Budget Commune 2018 et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DCM 2018-05-03 Révision des tarifs de cantine 2018-2019

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la révision des tarifs pour la restauration scolaire pour l'année scolaire 2018-2019 et présente le bilan financier de la cantine.

Charges		Produits	
Gestion courante	31 602	Participation des familles	43 042
Personnel	40 180	Participation communale	28 740
TOTAL	71 782		71 782

En 2017, 11633 repas ont été servis à la cantine, ce qui donne un coût de revient de 6.17€ par repas.

Les tarifs actuels 2017/2018 sont de 3.70€ par enfant et 6.80€ par adulte.

A noter que Convivio, notre prestataire annonce une hausse de 1.17%.

La commission finances propose : 3,80 € / enfant et 6,90 € / adulte

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 2 voix contre (Anne TARTU et Adeline PRENVEILLE) et 1 abstention (Caroline BOURDIER-GARREC), décide de fixer les tarifs suivants :

- Repas enfant : 3.80 €
- Repas adulte : 6.90 €

Par ailleurs, Madame Le Maire informe des coûts indirects :

- le car pour le transport de la cantine à l'ALSH de St-Renan (752€ en 2017), mais qui sera supprimé en 2018 suite au passage à 4 jours d'école

- la participation de la commune pour les enfants fréquentant l'ALSH de Saint-Renan pour un montant de 12516€.

Sur ce dernier point, la fréquentation pourrait augmenter suite au mercredi vaqué. La participation de la commune envers celle de St-Renan se fait à hauteur de 2.99€ / heure.

DCM 2018-05-04 Révision des tarifs et des horaires de la garderie périscolaire 2018-2019

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la révision des tarifs de la garderie périscolaire.

Madame le Maire présente le bilan de la garderie périscolaire.

Charges		Produits	
Gestion courante	3 104	Participation des familles	24 388
Personnel	30 064	Participation CEJ	7 574
		Participation communale	1 206
Total	33 168		33 168

Les tarifs actuels sont de 2,04 € / h et 0,45 € / goûter

La commission finances qui s'est réunie le 22 juin 2018 propose 2,08 € / h et 0,50 € / goûter. Suite au passage à 4 jours et aux modifications d'horaires de l'école, l'ouverture de la garderie se fera à 7h désormais et à partir de 16h10 le soir. Pour rester sur une facturation au ¼ h, la facturation ne sera prise en compte qu'à partir de 16h15.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, 13 voix pour et 1 voix contre (Anne TARTU), décide de fixer les tarifs suivants :

- Garderie périscolaire : 2.08€/h
- Goûter : 0.50€

Madame le Maire présente le bilan école pour l'année 2017 .

Le total des charges (hors investissement) s'élève à 129 938,00 € (dont 30 756,00€ pour le personnel d'entretien et 47 193,00 € pour les ATSEM).

Pour information, le coût d'un élève de maternelle s'élève à 1 450,00 € et le coût d'un élève de primaire s'élève à 561,00 €. Au niveau départemental, les coûts correspondants sont de 1539€ et 533€.

Ensuite, Madame le Maire présente le bilan financier de la Halte- Garderie

Charges		Produits	
Gestion courante	3 194	Subvention	41 696
Personnel	60 166	Participation des familles	6 936
		Participation communale	1 472
Total	63 360		63 360

Il n'est pas possible de calculer un coût par enfant, le nombre d'enfants et le temps par enfant étant très variables.

DCM 2018-05-05 Echange de parcelles rue de la montagne

Monsieur Joseph RAGUENES, Adjoint à l'urbanisme et aux travaux, informe les membres du conseil municipal que suite à la construction du rond- point de la Gare, la mairie a constaté que des régularisations notariales n'avaient pas été faites. Aussi, les parcelles AB128 d'une superficie de 2 m2 et AB129 d'une superficie de 11 m2, appartenant à M. JESTIN Jean, sont échangées à titre gratuit contre la parcelle AB138 d'une superficie de 15 m2 appartenant à la commune.

Il propose donc aux membres du conseil municipal :

- ✓ D'autoriser l'échange des parcelles AB128 et AB129 contre la parcelle AB138 communale.
- ✓ Les frais d'actes sont à la charge de la commune.
- ✓ D'autoriser le maire ou l'un de ses adjoints à signer les actes notariés ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les propositions ci-dessus.

DCM 2018-05-06 Demande de subvention association Breizh Jeunesse

Madame Anne QUEMENEUR, Adjointe à l'enfance-jeunesse informe les membres du conseil municipal que la commune souhaite acquérir de nouveaux équipements pour l'aménagement du foyer des jeunes. En effet, l'association Breizh Jeunesse souhaite renouveler le mobilier vieillissant de l'espace jeune pour un aménagement plus confortable et moderne. Le mobilier existant provient de matériels récupérés.

La CAF peut subventionner ces achats via le fond « publics et territoires » à hauteur de 80% du montant des achats, soit pour un montant maximum de 4000 euros

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à lancer la demande de subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales et à signer tout document afférent à ce dossier.

DCM 2018-05-07 Marché complémentaire rénovation de la mairie

Monsieur Joseph RAGUENES, Adjoint aux travaux et à l'urbanisme, informe les membres du conseil municipal que dans le cadre du projet de rénovation de la mairie, les enduits extérieurs sur le bâtiment de la mairie n'ont pas été pris en compte et qu'il convient de passer un marché complémentaire à ce sujet.

L'entreprise FOREST a établi un devis comprenant le piquage des enduits ciment extérieur sur le bâtiment mairie et un enduit à base de chaux pour une surface de 240 m2. Le montant du devis s'élève à 20 120,46€ HT.

Un conseiller demande si ce type de travaux peut être pris en charge par l'Etat comme pour les particuliers, à hauteur de 50% du montant des travaux. Madame le Maire précise que cela n'est pas prévu dans les conditions d'attribution des subventions.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce marché complémentaire.

DCM 2018-05-08 Avenants sur le lot n°2 Charpente-bois

Monsieur Joseph RAGUENES, Adjoint aux travaux et à l'urbanisme, informe les membres du conseil municipal que dans le cadre du projet de rénovation de la mairie, certains travaux initialement prévus sont modifiés vu l'état de l'ancienne bâtisse. Deux devis complémentaires de l'entreprise L'HOSTIS doivent être validés pour un montant de 1 609.65€ HT (charpente-bois sur le bâtiment connexe) et 3 816.20€ HT (reprise de la charpente du bâtiment mairie).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à signer les avenants.

DCM 2018-05-09 Déclaration d'intention d'aliéner

Pour information, Madame Pascale ANDRE, Maire, fait savoir que la commune n'a pas usé de son droit de préemption pour les parcelles suivantes situées route de Milizac proposées à la vente :

- parcelle AH n°50 - superficie de 3 309 m²
- parcelle AH n°8 - superficie de 3 473 m²

Questions diverses

Madame Pascale ANDRE, Maire, informe les membres du conseil municipal qu'il y a une baisse de la fréquentation en mairie le samedi matin depuis 1 à 2 ans et se pose donc la question du maintien de l'ouverture de la mairie tous les samedis matin.

Cette baisse de fréquentation est due notamment à la fin de la distribution des tickets cantine, la fin des délivrances de carte d'identité et un changement global de comportement de la part des usagers qui communiquent davantage par mail.

Pour ces raisons, il a été décidé d'ouvrir la mairie que deux samedis par mois, le premier et troisième samedi de chaque mois.

Monsieur Joseph RAGUENES, Adjoint aux travaux et à l'urbanisme, fait un compte rendu de la commission travaux qui s'est tenue le 20 juin 2018.

Les travaux de rénovation de la mairie avancent normalement.

Les déclarations d'achèvement de travaux des lotissements ont été faites et les premiers permis de construire ont été déposés. Toutefois, il reste les murets techniques à construire.

L'éclairage public rue de la gare a été mis en place.

S'agissant de l'Ermitage de Saint-Hervé, il a été décidé de laisser les lieux à l'état naturel. Les services techniques vont créer un pont pour permettre la traversée du ruisseau.

Les bicouches route de Pendoulic, impasse de Keramoign, route de Berties et route de Toulibil, seront réalisés deuxième quinzaine de juillet. Du PATA (point à temps automatique) a été réalisé route des lacs à Lanvédec. L'enrobé au cimetière sera fait à la rentrée.

Durant l'été des travaux d'entretien, de peinture auront lieu à l'école. Le sol de la Salle de LA Forge sera rénové.

Madame Pascale ANDRE, Maire, informe de l'état d'avancement du dossier sur l'assainissement collectif suite à la réunion à la communauté de communes du pays d'Iroise. L'enquête publique se déroulera à compter de septembre 2018 pour valider le zonage, en parallèle, le marché pour le transfert des eaux usées jusqu'à Saint-Renan sera passé. Enfin, le marché sera enclenché pour le raccordement des différentes zones. En conséquence, le transfert à Saint-Renan est prévu pour 2019.

Un conseiller municipal interroge Mme le Maire sur l'état du trottoir route de Brélès qui est plein de cailloux. Monsieur Joseph RAGUENES, Adjoint aux travaux précise que c'est la méthode employée pour réaliser le trottoir qui entraîne cela et qu'il faudra que les services techniques balayent le trottoir.

Un conseiller remonte l'information que certains habitants de la rue de la Montagne se plaignent de la vitesse excessive des voitures et ne s'y sentent pas en sécurité. Les trottoirs qui seront réalisés après l'été sécuriseront cet aspect. Monsieur Joseph Raguénès, Adjoint aux travaux propose d'y installer temporairement le radar pédagogique pour faire des relevés de vitesse.

L'ordre du jour est épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21h54.